

Appel à projets régional 2021 Région Auvergne-Rhône-Alpes

« Collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique » Volet Émergence de groupes Ecophyto 30 000

Dossier de candidature

Ce formulaire est une copie du questionnaire à remplir sur la plateforme démarches-simplifiées.fr. Lorsque vous renseignerez le numéro SIRET de votre structure, les champs suivants seront générés automatiquement :

- Dénomination de la structure
- Siret
- Forme juridique
- Libellé NAF
- Date de création
- Effectif
- n° TVA
- Adresse postale
- Mail du demandeur (la personne qui crée le compte sur demarches-simplifiées.fr)

Section 1 : Compléments structure porteuse

- Corrections éventuelles des champs générés automatiquement (voir plus haut) :

- Courriel de la structure :

- Responsable légal de la structure :

- Prénom :
- Nom :
- Fonction :

- Responsable du projet (personne référente sur le dossier), si différente de l'animateur :

- Prénom :
- Nom :

- Fonction :
- Mail :

- Engagements : Le représentant de la structure porteuse s'engage à :
 - accorder le temps d'animation identifié dans le dossier de candidature à l'animateur afin que cette personne puisse mettre en œuvre le plan d'actions tel que prévu dans le dossier de candidature, et ce sur un an maximum.
 - s'assurer que l'animateur mette en œuvre le plan d'actions tel que prévu dans le dossier de candidature du collectif
 - permettre à l'animateur d'acquérir, si besoin, des compétences supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme d'accompagnement
 - transmettre à la DRAAF le bilan technique prévu à la fin de l'année d'émergence
 - informer la DRAAF de toute modification des informations fournies dans le présent dossier, en particulier de tout changement lié à la personne morale, aux exploitants engagés, au territoire concerné, à la durée du projet et aux actions engagées

Section 2 : Structure animatrice du collectif (si différente de la structure porteuse)

- Dénomination de la structure :
- Adresse postale :
- Responsable légal de la structure :
 - Prénom :
 - Nom :
 - Fonction :
 - Mail :
- Actions prévues par la structure pour accompagner l'animateur dans la réalisation de ses missions pour le collectif candidat (préciser la nature et l'échéance prévue) :
- Principales motivations de la structure dans la présente candidature collectif Ecophyto 30 000 :

Section 3 : Animateur du collectif

- Animateur du collectif :
 - Prénom :
 - Nom :
 - Structure d'appartenance :
 - Fonction :
 - Mail :
 - Téléphone :
- Nature du contrat (s'il ne s'agit pas d'un CDI, préciser la nature et la durée du contrat) :

- Ancienneté dans la structure :
- Principales compétences en terme d'animation de collectif. Préciser comment elles ont été acquises : expérience, formations, échanges de pratiques, missions d'ingénieur réseau DEPHY...:
- Principales compétences en terme d'accompagnement de groupe vers l'agroécologie et la réduction des produits phytopharmaceutiques. Préciser comment elles ont été acquises : expérience, formations, échanges de pratiques, missions d'ingénieur réseau DEPHY...:
- CV (facultatif) :
- Commentaires supplémentaires (si pas de CV joint) :
- Engagements : L'animateur s'engage à :
 - mettre en œuvre le programme d'accompagnement et le plan d'actions tels que prévus dans le dossier de candidature du collectif, sur un an maximum
 - consacrer le nombre de jours prévus dans le dossier de candidature du collectif, à cette mise en œuvre
 - acquérir si besoin des compétences supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme d'accompagnement
 - transmettre à la DRAAF le bilan technique prévu à la fin de l'année d'émergence
 - informer la DRAAF de toute modification liée au groupe, au projet ou à l'animation du groupe

Section 4 : Le collectif d'agriculteurs

- Nombre d'exploitations engagées ou envisagées dans le projet au moment du dépôt du dossier (5 exploitations au minimum)
- Nombre d'agriculteurs (20 agriculteurs au maximum) :
- Historique du collectif et actions déjà menées (pour les groupes déjà existants, date de constitution)
- Liste des exploitants membres du collectif au moment dépôt du dossier – *Renseigner annexe 1 liste des exploitations.*

Section 5 : Le territoire concerné par le projet

- Département / Zone géographique :
- Localisation des exploitations membres du collectif. Carte à insérer en pièce jointe (un fond de carte avec des points localisés manuellement convient)
- Présentation synthétique du territoire et ses principales caractéristiques (*filières et productions agricoles présentes*) en 5 lignes maximum

- Enjeux du territoire par rapport aux produits phytosanitaires (zonages réglementaires présents, résultats d'analyse des eaux vis à vis des pesticides, captages prioritaires ...) - 10 lignes
- Autres enjeux du territoire (économique, environnemental, social) – 10 lignes

Section 6 : le projet du collectif

- Intitulé du projet d'émergence :
- Nom du collectif en émergence (facultatif) :
- Présenter les enjeux du territoire qui sont retenus pour le projet du collectif :
- Présenter les thématiques provisoires de travail que le groupe a choisi
- Le plan d'actions pour l'année d'émergence. Remplir le modèle de tableau ci-joint. *Rappel : le contenu obligatoire du plan d'actions est présenté en paragraphe 1 du cahier des charges émergence.*
- Date de début prévisionnelle du projet. *Attention : ce calendrier est uniquement indicatif pour l'examen du dossier de candidature. Le début du financement de l'animation du groupe ne pourra avoir lieu qu'après la notification de l'avis du comité des financeurs Ecophyto sur la candidature.*
- Date de fin prévisionnelle du projet. *Rappel : le programme doit durer un an maximum.*
- Partenariats que le groupe a déjà établis
- Demande d'aides financière auprès de l'agence de l'eau (Formulaires ci joints)

Section 7 : Compléments

Le porteur peut joindre au dossier tout élément jugé utile à l'analyse de son programme d'émergence

Je certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.